UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES

Inserm
Institut national
de la santé et de la recherche médicale

2009 - 128 GG/RD

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS DESCARTES ,

vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 18 octobre 2007
nommant Monsieur André Syrota, directeur général de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°4
dans sa séance du 17 au 20 juin 2008 ;

vu l'avis émis par le conseil scientifique
dans sa séance du 7 au 8 octobre 2008 ;

D E C I D E N T

Art. 1 : Il est créé pour un an une unité de recherche U 970 intitulée :

« Paris – Centre de Recherche Cardiovasculaire HEGP (PARCC) »

Art. 2 : L'unité de recherche U 970 exercera son activité dans les locaux situés :

Hôpital Européen Georges Pompidou
56 rue Leblanc
75015 PARIS

Art. 3 : L'Unité de recherche U 970 est administrativement rattachée à l'Administration Déléguée Régionale de Paris V – Ste Anne.

Art. 4 : Monsieur Alain TEDGUI est nommé directeur de l'unité de recherche U 970 à compter du 1er janvier 2009 pour une période s'achevant au plus tard le 31 décembre 2009.

Art. 5 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2009.

Fait à Paris, le 19 janvier 2009

Le Président de l'Université
Paris Descartes

UNIVERSITAS RENE DESCARTES - PARIS V -

Le Directeur général
de l'Inserm